



COMPTE-RENDU SUCCINCT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2015 A 20 H 30

L'an deux mille quinze et le 02 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Etaient présents :

Jean-Michel SOLÉ, maire,

Céline PASTOR Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, adjoints au maire,

Sandrine COUSSANES, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Isabelle SOLA, Eddy VERGEL, Denis PY, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI, conseillers municipaux.

Représentée : Anne-Claire PECH, donne procuration à Marie-José GRASA ; Louise SERRALLONGUE donne procuration à Jean-Michel SOLÉ ; Evelyne CANOVAS donne procuration à Céline PASTOR ; Jean-Charles COLOMINES donne procuration à Roger RULLS.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.

☺☺☺☺

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 05 février 2015 ;
- **ACCEPTE** l'ajout des deux points suivants à l'ordre du jour :
 - o Stationnement : Modification du tarif de la « carte pass » ;
 - o Promenoir front de mer : Demande de subvention auprès du Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- **CONSTITUE** le Comité de Direction de l'EPIC Office du tourisme à la suite de la démission de deux de ses membres comme suit :

Membres du Conseil municipal

Élus titulaires	Élus suppléants
Jean-Michel SOLÉ	Gérard PETYT
Cédric CASTELLAR	Josette MONTÉ
Nicole CLARA	Marie-José GRASA
Jean-Michel GASCOU	Evelyne CANOVAS
Céline PASTOR	Jean-Louis FLEURISSON
Sandrine COUSSANES	Isabelle SOLA
Guillaume BLAVETTE	Olivier LACAZE
Olivier CAPELL	Anne-Claire PECH
Clémentine HERRE	Eddy VERGEL
Emmanuelle FRADET	Myriam MANZANAS-NOGUES
Roger RULLS	Marc MARTI
Elisabeth LEZAT	Jean-Charles COLOMINES

Membres du Comité de Direction de l'Office du tourisme

Membres titulaires	Membres suppléants
Bernard COLLIN	Jean-Pierre BAYO
Jean SANNAC	Pascale LOPEZ
Marie-Rose PÉREZ SISCAR	Marie-Rose MOULINS
Olivier BORRAT	Philippe BARBE
Yvonne PÉREZ	Pascal BORRELL
Gérard PUIG	Edgar LEFORT
Yvon BERTA	Eric DELMAS
Chantal BARTHAS	Ghislaine BALLESTÉ
Georges ROQUE	Sébastien BECQUE
Antoine TORRES	Claudie CASTANY
Denise CALCINE	Laurent BARREDA

- **ENTERINE** le changement dans le régime des exonérations de taxe de séjour pour les mineurs de moins de 18 ans ;

- **DONNE** son accord de principe sur l'extension de la zone d'activité actuelle ;
- **DONNE** un avis favorable avec réserves, au projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) arrêté par la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille ;
- **DÉNOMME** :
 - o la rue privée située en prolongement de la rue du Moulin à Vent, « rue Les Bastides d'Azur » ;
 - o la place sise au Mas Parer, « Plaça de les Oliveres Cremades » ;
 - o la place sise lieu dit la Pompe Fade rue Jean Bart, « Place Ely Buxeda » ;
- **AUTORISE** la cession pour partie de la parcelle cadastrée section AN n° 604 lieudit « Taillelauque » soit 171 m² au Conseil Général des Pyrénées-Orientales, consentie à l'euro symbolique dans le cadre de l'aménagement de la R.D. 914 entre Banyuls-sur-mer et Cerbère ;
- **AUTORISE** l'aliénation de la parcelle cadastrée section AB n° 978, d'une contenance de 215 m² rue du Professeur Pruvost, conformément à l'estimation des Domaines du 03 octobre 2014 ;
- **MODIFIE** comme suit le plan de financement adopté le 05 février 2015 relatif à la remise en service du réseau DFCI suite de sa dégradation liée aux intempéries de novembre 2014 :

PLAN DE FINANCEMENT		
	MONTANT HT EN €	%
Montant subvention DETR sollicité	78 030,00	60
CONSEIL GENERAL P.O.	26 010,00	20
Part du porteur de projet (autofinancement)	26 010,00	20
T O T A L	130 050,00	100 %

- **AUTORISE** le maire à solliciter l'Etat, et notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon (DRAC L.-R.) pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible, et à signer tout document à intervenir dans le cadre de la création d'un parcours de découverte culturelle et patrimoniale dans le quartier du cap d'Osne autour de l'œuvre du sculpteur banyulenc Aristide Maillol intitulé « Dans les pas d'Aristide » dont le coût prévisionnel estimé à 24 530.00 € HT ;
- **AUTORISE** le maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc- Roussillon (DRAC L.-R.) pour l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{er} et 3^{ième} catégorie, le désignant

comme titulaire dans le cadre de mise en œuvre des manifestations à caractère culturel ou d'animation ;

- **APPROUVE** la modification à apporter à l'acte de création de la régie de recettes pour l'encaissement de stationnements payants (horodateurs) avec la mise en place du paiement par carte bancaire (en plus du paiement par les espèces) ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 de la Commune qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 656 035,41	6 444 078,41
RECETTES	3 097 480,79	7 412 914,70
RESULTAT	- 558 554,62 Dont report 2013 : - 532 025,97	968 836,29 Dont report 2013 : 123 679,01

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 de la Commune dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif ;
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 de la Commune comme suit :
 - affectation en section de fonctionnement : 129 931,67 €
 - affectation en section d'investissement : 838 904,62 €
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 du camping qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	/	292 513,03
RECETTES	/	408 328,51
RESULTAT	/	+ 115 815,18 Dont report 2013 : 71 150,55

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 du Camping dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif ;

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Port de plaisance qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	121 049,55	466 547,01
RECETTES	188 055,69	537 353,96
RESULTAT	+ 67 006,14	+ 70 806,95
	Dont report 2013 : 67 419,47	Dont report 2013 : 48 457,37

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 du Port de plaisance dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Lotissement Girou 2 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	/	166 249,52
RECETTES	/	275 470,27
RESULTAT	/	+ 109 220,75
		Dont report 2013 : 2446,88

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 du Lotissement Girou 2 dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif ;
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 de la Commune présenté par Monsieur le maire qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :
 - o Section de Fonctionnement : 7 300 000.00 €
 - o Section d'Investissement : 3 460 000.00 €
- **FIXE** les taux d'impôts locaux 2015, identiques au taux 2014 :
 - o T.H. 15,82 %
 - o T.F.B. 28,38 %
 - o T.F.N.B. 43,50 %
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 Camping municipal présenté par Monsieur le maire qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :
 - o Section de Fonctionnement : 463 000.00 €
 - o Section d'Investissement : 95 000.00 €

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du lotissement « Girou 2 » présenté par Monsieur le maire qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :
 - o Section de fonctionnement : 296 360.00 €
 - o Section d'investissement : 187 100.00 €

- **PREND CONNAISSANCE** de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune et pour lesquels le maire n'a pas fait usage du droit de préemption urbain renforcé reconnu à la Ville ;

- **MODIFIE** le tarif de la « carte pass » pour le stationnement des véhicules aux parkings du marché et de Miramar passant de 25,00 € à 15,00 € ;

- **SOLLICITE** le Conseil Général des Pyrénées-Orientales pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible relative au projet de promenoir du front de mer ;

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Par 2 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES) ;

- **APPROUVE** la modification n° 13 du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant PLU qui a pour objet :
 - o de retraiter globalement un secteur afin d'y permettre un projet d'aménagement général d'une friche existante en zone urbaine, vectrice de troubles et de risques pour la sécurité et la salubrité ;
 - o de permettre la densification urbaine en réponse aux évolutions législatives, comme le préconise le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT Littoral Sud approuvé le 28 février 2014.
 - Zone UD secteur Uda : Adapter la règle sur l'aspect extérieur afin de prendre en compte des solutions originales d'architecture contemporaines justifiées par une analyse approfondie du site et du contexte du projet ; Augmenter le COS porté à 1, ainsi que la hauteur portée à 13 m ;
 - Zone 3NA secteur 3NAa : Assouplir les conditions de construction dans le cadre de la hauteur sous les plates-formes existantes ;

Par 6 ABSTENTIONS (Roger RULL avec procuration de Jean-Charles COLOMINES, Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT et Marc MARTI) ;

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 du lotissement La Salette 2 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	/	405 914,02
RECETTES	/	405 914,02
RESULTAT	/	0

Par 6 ABSTENTIONS (Roger RULL avec procuration de Jean-Charles COLOMINES, Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT et Marc MARTI) ;

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 du lotissement La Salette 2 dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif ;

Par 6 ABSTENTIONS (Roger RULL avec procuration de Jean-Charles COLOMINES, Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT et Marc MARTI) ;

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 du lotissement La Salette 3 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0	945 717,58
RECETTES	800 000,00	180 006,45
RESULTAT	+ 800 000,00 Dont report 2013 : 769 754,08	- 765 711,13

Par 6 ABSTENTIONS (Roger RULL avec procuration de Jean-Charles COLOMINES, Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT et Marc MARTI) ;

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 du lotissement La Salette 3 dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif ;

Par 6 ABSTENTIONS (Roger RULL avec procuration de Jean-Charles COLOMINES, Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT et Marc MARTI) ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du Port de plaisance présenté par Monsieur le maire qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :
 - o Section de fonctionnement : 548 750.00 €
 - o Section d'investissement : 225 900.00 €

Par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE (Roger RULL avec procuration de Jean-Charles COLOMINES), 4 ABSTENTIONS ((Emmanuelle FRADET, Myriam MANZANAS-NOGUES, Elisabeth LEZAT et Marc MARTI) ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du lotissement « La Salette 3 » présenté par Monsieur le maire qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :
 - o Section de fonctionnement : 3 093 000.00 €
 - o Section d'investissement : 2 407 900.00 €

Par 3 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Elisabeth LEZAT et Marc MARTI) ;

- **DÉCIDE** d'attribuer aux associations locales les subventions annuelles 2015 comme indiqué dans le tableau dénommé « concours aux associations » :

L OURANOLE	500,00 €
ADMR	800,00 €
LES MEDAILLES MILITAIRES	150,00 €
FNACA	400,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €
COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DEPORTES	150,00 €
UFAC	150,00 €
FOMENT DE LA SARDANE	33 000,00 €
LES AMIS DU PUIG DEL MAS	1 500,00 €
BANYULS CREATION	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €
CONFRERIE DES ORANGES STRESSEES	2 500,00 €
LIBERA ME	400,00 €
ORPHEON BANYULENC	1 250,00 €
PHOTO CLUB BANYULS IMAGE	1 000,00 €
VERMEIL INFORMATIQUE	1 500,00 €
VELA I VENT	2 000,00 €
ECHANGES ET PARTAGES ROUSSILLON	500,00 €
ALS TEMPLERS DE LA SERRA	500,00 €
LA BEPA	2 000,00 €

LES AMIS DE LA MER ET DES EAUX	400,00 €
ASSOCIATION BANYULS FETE DES VENDANGES	12 000,00 €
ASCENSION FLAMENCA	8 000,00 €
ECHIQUIER DE LA COTE ROCHEUSE	300,00 €
BIEN VIEILLIR EN COTE VERMEILLE	4 000,00 €
LES AMIS DES ANIMAUX	2 000,00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 000,00 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	1 500,00 €
ASSOCIATION SANCH ET OR	2 000,00 €
PEACV	1 000,00 €
IFE COTE VERMEILLE	4 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 000,00 €
FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	100,00 €
UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS	3 000,00 €
ASC BACECO	6 500,00 €
AVIRON BANYULENC	1 200,00 €
BANYULS DANSE	4 500,00 €
BANYULS EXPRESSION ARTISTIQUE	1 200,00 €
BOULING CLUB BANYULENC	2 000,00 €
CLUB CŒUR ET SANTE	200,00 €
ENTENTE RUGBY XV	15 000,00 €
BANYULS RANDO	900,00 €

GYMNASTIQUE RYTMIQUE	3 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PEPS'66	1 000,00 €
HANDBALL	6 000,00 €
L INSTANT PRESENT	300,00 €
TENNIS CLUB	2 100,00 €
TENNIS DE TABLE	1 400,00 €
PETANQUE CRU BANYULS	3 500,00 €
YACHT CLUB	1 700,00 €
LES ARCHERS DES ALBERES	300,00 €
ALS GOBITS	1 500,00 €
CULTURE ET PATRIMOINE EN COTE VERMEILLE	400,00 €
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG BENEVOLES	400,00 €
LES AMIS DES CHEVAUX DE LA COUME PASCOLE	600,00 €
BRIDGE CLUB	1 900,00 €
COMITE DE HANBALL	500,00 €
COBLA SOL DE BANYULS	1 000,00 €
ASSOCIATION EUROPEENNE SALVEM QUERROIG	250,00 €
MAISON DE LA SCULPTURE	200,00 €
MARENDA DANCER'S	200,00 €
CONFRERIE DES OLIVIERS DE BANYULS SUR MER	2 500,00 €
ATELIER DE THEATRE	500,00 €
CINEMAGINAIRE	500,00 €
MAR I MUNT	500,00 €

BIKE TRIAL 66	500,00 €
LA MORENETA	2 000,00 €
ASSOCIATION D'USAGERS DE LA LIGNE FERROVIAIRE PERPIGNAN CERBERE PORT-BOU	100,00 €
SEMPRE JUGANT	600,00 €
JUDO CLUB	1 000,00 €